

HONORAIRES DE TRANSACTION

Honoraires au 01/01/2019

Sauf convention contraire entre les parties, les honoraires sont à la charge du vendeur.

| Montant de la transaction | Honoraires TTC (*) |
|---------------------------|--------------------|
| De 0 à 50 000 € | 12 % |
| De 50 001 € à 200 000 € | 9,6 % |
| A partir de 200 001 € | 7,2 % |

(*) TVA au taux en vigueur incluse

Non détention de fonds

Affiniski ne doit recevoir ni détenir d'autres fonds, effets ou valeurs que ceux représentatifs de sa rémunération ou de sa commission (article 94 du décret n° 72-678 du 20 juillet 1972).